

## Préparation de la V1 du PO 2021-2027

### GT "Approche territoriale"

#### Enjeu 1 : renforcement de l'ingénierie

**Rappel** : Les objectifs de la V1 du programme opérationnel 2021-2027 pour la Région Nouvelle-Aquitaine sont de définir en priorité les typologies d'actions soutenues, les groupes cibles et les types de bénéficiaires. Les autres catégories seront également à renseigner, elles ne sont pas obligatoires au stade de la V1.

<b>Objectif stratégique</b>	<b>OS5</b> / Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales
<b>Enjeu(x)</b>	<b>Renforcement et pérennisation de l'ingénierie de projets dans les territoires, reconnaissance des compétences, de leur complémentarité et de leur mise en réseau dans le territoire et à l'échelle interterritoriale</b>
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>5.1. Mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines;</b> <b>5.2. Mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones rurales et côtières, par le développement local mené par les acteurs locaux</b>
<b>Types Actions</b>	<p>Les différents temps de concertation et les contributions des partenaires ont permis de mettre en avant la nécessité de renforcer l'ingénierie dans les territoires, au travers de missions dédiées ou d'études.</p> <p>De bonnes pratiques sont déjà mises en place, avec un ancrage territorial important, l'animation d'un réseau d'acteurs territoriaux permettant les échanges d'expériences et l'émergence de projets innovants et multisectoriels, voire atypiques. L'ingénierie territoriale apparaît comme une condition <i>sine qua non</i> à la mise en œuvre des fonds européens et une approche intégrée dans les stratégies locales des projets sur lesquels ils interviendront.</p> <p>Une ingénierie renforcée dans les territoires doit être le socle de l'OS 5.</p> <p>Elle doit permettre de compléter les moyens existants en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforçant la mise en réseau d'acteurs locaux et le maillage du territoire, que ce soit autour d'une thématique, d'une approche territoriale ou interterritoriale</li> <li>- Faisant converger les intérêts des différents groupes (usagers, fournisseurs, financeurs, etc) vers des projets collectifs et partagés</li> <li>- Développant des projets dans une approche la plus intégrée possible</li> <li>- Apportant une expertise et un soutien technique dans les territoires, à destination des bénéficiaires des aides européennes</li> </ul> <p>Dans ce cadre seront donc soutenues les actions visant le développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une ingénierie généraliste / ingénierie de projet de cohérence territoriale pour l'animation d'une stratégie locale et interterritoriale</li> <li>- D'une ingénierie de projets thématiques, permettant notamment de mutualiser et assurer un maillage des expertises interterritoriales</li> <li>- D'une ingénierie d'amorçage de projets</li> <li>- La mise en réseau ou de coopération thématique et interterritoriale</li> </ul> <p><b>Ligne de partage</b></p> <p>Les actions financées via ce type d'intervention sont inéligibles aux autres axes du PO FEDER/FSE et à la mesure LEADER du PSN et au FEAMP</p>
<b>Bénéficiaires</b>	<p>Le groupe cible de cette mesure est constitué des territoires de Nouvelle-Aquitaine porteurs d'une « stratégie territoriale intégrée » (contrats passés avec l'Etat (contrats de ville, etc), soit des contrats de développement conclus avec la Région ou avec les conseils départementaux ou des contrats de « pays », soit des stratégies de développement local menées par les acteurs locaux.</p> <p>Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, établissements d'enseignement, Associations</p>
<b>Critères de sélection *</b>	<p>Les projets seront sélectionnés selon plusieurs principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modalités d'émergence de projets</li> <li>- Modalités de mise en œuvre de l'action de mise en réseau ou de coopération (implication des acteurs locaux, nombre et types d'acteurs et/ou de territoires, méthodologie d'animation, plan d'évaluation, diffusion et communication ...)</li> <li>- Complémentarité avec les moyens d'ingénierie existants</li> </ul>
<b>Critères de d'éligibilité</b>	
<b>Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux</b>	NON
<b>Actions interrégionales ou transnationales</b>	NON

<b>Financement en mode subvention</b>	OUI Les modalités (dont Fil de l'eau ou AAP, plafonds/planchers de dépenses éligibles, ...) seront définies dans les documents de mise en œuvre.
<b>Instrument financier applicable</b>	NON
<b>Indicateurs de réalisation</b>	-
<b>Indicateurs de résultats</b>	-